LES 9 POINTS MOBILITÉ





Retrouvez 9 Points relais Mobilité dans le Nord-Anjou, près de chez vous!





14 rue des Peupliers ZA des Landes

SEICHES-SUR-LE-LOIR

Place Auguste Gautier

DURTAL

France Services 11 Rue Joseph Cugnot

CHATEAUNEUF-SUR-SARTHE

France Services 2 rue des Fontaines



OMBRÉE D'ANJOU

7 Rue de la Pidaie. Les Hommeaux 49420 Pouancé



VAL D'ERDRE AUXENCE

France Services, 1 rue Noel Pinot Le Louroux-Beconnais

CANDÉ

France services 1 avenue Firmin Tortiger

LE LION-D'ANGERS

Pôle Santé et Social 1 avenenue Philéas Fogg

SEGRÉ

14 rue Jean Monnet Zone Industrielle d'Etriché











en route vers l'emploi EN NORD ANJOU

GUIDE DE L'UTILISATEUR DU SERVICE MOBILITÉ

TOUT SAVOIR POUR EMPRUNTER UN VÉHICULE EN TOUTE SÉCURITÉ

DES VÉHICULES POUR VOUS AIDER DANS VOS PROJETS PROS

Mobil'Izi Nord-Anjou met à disposition des véhicules pour vos déplacements professionnels et administratifs dans 9 points mobilité sur le Nord-Anjou.

Dans ce quide, vous allez retrouver toutes les infos nécessaires quand vous empruntez un véhicule : conditions, consignes de sécurité, coordonnées...

EN CAS DE PANNE OU DE PROBLÈME TECHNIQUE

nordanjou@mobilizi.fr 02 41 760 698 www.mobilizi.fr

















LES VÉHICULES PROPOSÉS





Voiture sans permis thermique



Voiture sans permis électrique



Voiture thermique permis B



Scooter thermique



Scooter électrique



VAE (Vélo à assistance électrique)

AUTONOMIE DES VÉHICULES ÉLECTRIQUES

- Voiture sans permis : entre 50 et 120 km
- Scooter: 45 km

ATTENTION

L'autoroute est seulement autorisée aux voitures avec permis B Le port du casque est obligatoire pour la conduite de scooter et vélo électrique.

TARIFS MISE À DISPOSITION

- Scooter électrique ou thermique : 3€/jour | 20€/semaine | 80€/mois
- VAE (vélo assistance électrique): 3€/jour | 15€/semaine | 60€/mois
- Véhicule sans permis électrique/thermique : 6€/jour | 40€/semaine | 160€/mois
- Voiture thermique: 8€/jour | 50€/semaine | 200€/mois

TARIFS DEPÔT DE GARANTIE

- Scooter électrique ou thermique : 125€
- VAE (vélo assistance électrique): 100€
- Véhicule sans permis électrique/thermique : 300€
- Voiture thermique: 400€

LES OBLIGATIONS DE L'UTILISATEUR



- Le transport d'enfants avec siège auto est interdit dans les voitures sans permis
- Le plein des véhicules devra être fait avant de les rendre, sinon une pénalité de 10 € + le coût du carburant sera appliquée
- Les véhicules doivent être maintenus dans l'état initial durant toute la durée de la mise à disposition.
- Le prêt des véhicules à une tierce personne n'est pas autorisé
- Contrôle obligatoire des véhicules 1 fois/mois.
- Ne pas avoir commis d'infractions liées à l'alcool ou à l'usage de stupéfiants durant les 2 dernières années
- Assurer le **paiement du dépôt de garantie** et de la mise à disposition
- · Respecter le code de la route
- Prendre en charge les contraventions éventuelles

LES OBLIGATIONSDU PROPRIETAIRE

- Fournir des véhicules en parfait état d'utilisation
- Assurer les véhicules
- Fournir les équipements de sécurité
- Assurer le suivi technique des véhicules
- Solipass se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non-respect des obligations de l'utilisateur
- Fournir une copie de l'attestation d'assurance et de la carte grise du véhicule



LES PROTECTIONS OBLIGATOIRES POUR SCOOTERS ET VÉLOS





ATTENTION

Les casques et antivols sont fournis avec les scooters. Les gants sont en supplément.

LE PORT DES
PROTECTIONS EST
OBLIGATOIRE